

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 Août 2017 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : MM : Marcel Mainville  
Valère Huet  
Denis Fortin  
Laurence Beaudoin  
Sophie Côté

Absence : Madame Nathalie Francoeur et monsieur Marc Caron

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne, directrice générale et Léona Francoeur, adjointe.

**2- Ouverture de la séance**

Son honneur le maire-suppléant monsieur Denis Fortin constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

**3- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 246-09-17

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adopté.

- 1- Signature des contrats de travail
- 2- Période de questions
- 3- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 247-09-17

Signature des contrats de travail par le maire-suppléant

ATTENDU QUE qu'une résolution portant le numéro 035-02-17 a été adoptée par le conseil municipal dans le cadre de la séance régulière du 13 février 2017, autorisant le maire à signer les contrats de travail des employés permanents;

ATTENDU QUE les contrats de travail ne sont toujours pas signés;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MAINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le maire-suppléant, monsieur Denis Fortin est autorisé à signer les contrats de travail des employés permanents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

Résolution # 248-09-17

Levée de La réunion

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU la clôture de la séance à 19h35

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

« Je, Denis Fortin maire-suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire-suppléant

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière